CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E24897** **VALABLE JUSQU'AU** **03/06/2025**

ÉDITÉ LE **19/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/1981
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/05/2011
Capital : 56 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1981 B 25

Siret : **319 472 510** **00035**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 115787 02
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 076013897 J002
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 076013897 J002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : **FOLLIN FRERES SARL**

34 AVENUE VAUBAN
76885 DIEPPE CEDEX

Téléphone : 02 35 82 86 46 **Fax :** 02 35 82 02 86
Portable : 0603701619

Site Internet :
E-mail : follin.freres@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
CORUBLE DENIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur Mention RGE	04/06/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/06/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/06/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/06/2024
o Ventilation mécanique	04/06/2024

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.